

CONSEIL SUPERIEUR
DE LA MAGISTRATURE

SECRETARIAT EXECUTIF



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

Conakry, le 22 novembre 2017

N° ¹⁷⁵ /SE/CSM

COMMUNIQUE

Le Secrétaire exécutif du Conseil supérieur de la magistrature porte à la connaissance des justiciables que le Conseil de discipline tiendra une session disciplinaire, au siège de la Cour suprême, du mardi 28 courant au mardi 12 décembre.

Les audiences se tiendront de 10h à 13h et de 14h à 17h.

Le Secrétaire exécutif



Amadou SYLLA